

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU 04.10.2006**

Présents :

Mmes MEYRAT, ACCARY, MAHAIE, LAPEYRE, JOURNE-LHÉRISSON,
RYCKWAERT, ARTESE, LASSORT, LABADIE,

M. MARTIN, Mme BARAILLES.

Excusés :

M. DEZALOS, M. FERNANDEZ.
Mmes GAMBART, MESSI, PEYRUCHAT.
Melle KAUFFMANN.

Le compte-rendu du 13 juin 2006 a été adopté à l'unanimité.

Décision modificative N°1 du budget de la M.A.R.P.A.

La décision modificative n°1 permet d'ajuster le budget primitif annexe 2006 de la MARPA.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Décision modificative N°1 du budget C.C.A.S.

La décision modificative n°1 permet d'ajuster les crédits de la section de fonctionnement du C.C.A.S.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Modalités et conditions d'inscription à la crèche KIRIKOU.

Modalités et conditions pour bénéficier de cette infrastructure :

- Le nombre de place est de 3 au maximum simultanément.
- La demande est adressée au Président du CCAS pour accord préalable
- L'évaluation du besoin est faite par la responsable des structures petites enfances du CCAS de Boé qui détermine le nombre d'heures du contrat
- Tout autre mode de garde devra être examiné préalablement
- Les horaires de garde seront nécessairement atypiques soit compris entre 19h30 et 7h00 du matin pour les deux parents ou le week-end.

Délibération adoptée à l'unanimité moins une abstention.

Indemnité de réservation pour la crèche familiale.

Afin de permettre aux parents d'organiser la garde de leur(s) enfant(s) à l'issue du congés de maternité ou de paternité ou congés parental, il est possible pour ceux qui le souhaitent de réserver une place à la crèche familiale de Boé en accord avec la Directrice et l'assistante maternelle.

Afin d'éviter les désistements de dernière minute et de léser des personnes inscrites sur la liste d'attente, il est proposé d'instaurer **un tarif de réservation** fixé à la moitié du prix horaire qui sera demandé à la famille lors de la garde.

La réservation ne pourra excéder 3 mois.

La délibération est adoptée avec :

- 7 voix pour
- 1 voix contre
- 1 abstention

Etat des aides ponctuelles.

En 2005 : 105 aides ont été accordées pour un montant total de 9194.14 €

En 2006 : de janvier à septembre : 85 aides pour un montant de 10 005.17 €

Point sur la restauration à domicile.

Les différents tableaux montrent que le nombre de repas est stable depuis 3 ans.

Projet d'investissement.

Réflexion sur l'aménagement de la Maison du Temps Libre pour le regroupement des Services du CCAS et de l'ASSAD avec le Service de la Petite Enfance.

La séance est levée à 20 h.

Le Directeur du C.C.A.S.,

Bruno MARTIN.